

COMMUNE D'ARNAUD-GUILHEM
CONSEIL MUNICIPAL
du vingt sept janvier deux mille dix huit

COMPTE RENDU

<p>Présents : , CASTELLE Lydia, PIERRA Chantal, PUISSEGRUR Georges, SALLES Laurent, TAVASANI David, VIALATTE Jean-Pierre.</p>
--

<p>Excusés: CASTELLE Cécile,SUFFRAN Patricia, BOULET Jean-Louis (Pouvoir Castelle Lydia),FOCH Didier,</p>	<p>Absent: VINSONNEAU Rose,</p>
--	--

<p>Président de séance : Jean-Pierre VIALATTE</p>	<p>Secrétaire de séance : David TAVASANI</p>
--	---

Ordre du Jour:

1. Informations générales
2. Organisation du Conseil Municipal
3. Organisation bureau de vote Législatives partielles
4. Préparation du budget 2018
5. Projet rénovation des lavoirs par bénévoles
6. Site internet de la commune
7. Bulletin municipal
8. Journée citoyenne du 21 avril 2018
9. Questions diverses

Ouverture du Conseil à 11h00 en salle du Conseil, le quorum est atteint.

Approbation du conseil municipal du 18 décembre 2017.

Monsieur David TAVASANI relève que l'observation de Madame Cécile Castelle, lors du dernier Conseil municipal, concernant le débat sur le déplacement d'un point ramassage scolaire ne relève pas d'une délibération (ne faisant pas parti de l'ordre du jour) et par conséquent le vote consultatif n'avait pas à apparaître sur le compte rendu. Monsieur le Maire prend en compte cette nouvelle remarque.

Sujet 1 :

informations générales :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été auditionné par les inspecteurs de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes pour une affaire locale, une enquête est en cours.

Sujet 2 :

Organisation du Conseil Municipal :

Le 21 janvier dernier Monsieur le Maire a reçu un courrier de Madame Cécile Castelle dans lequel elle indique avoir demandé sa démission, de son poste de 1ère adjointe au maire, à Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Saint Gaudens. Les motifs ne sont pas indiqués dans ce courrier.

Une réorganisation du Conseil Municipal s'imposera après validation de la préfecture.

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal ne pourra pas fonctionner sans un premier Adjoint pouvant assurer le remplacement du Maire à tout instant et dans toutes circonstances.

Sujet 3 :

Organisation bureau de vote Législatives partielles :

Les élections Législatives auront lieu les 11 et 18 Mars prochain.

Nous devons organiser le bureau de vote, Lydia Castelle consulte les conseillers pour mettre en place le graphique et les créneaux horaires de chacun des Conseillers.

Une vérification rigoureuse des inscrits sur les listes électorales (arrêtées au 28 février 2018) devra être faite avant chaque vote.

Sujet 4 :

Préparation du budget 2018 :

Rendez-vous est pris le 31 janvier 2018 au Trésor Public pour étudier le budget prévisionnel de l'année 2018. (endettement, écoles, travaux,...)

L'enveloppe de 5 401 € attribuée pour nos travaux par l'intercommunalité (Tontes et passages d'épareuse, travaux divers) n'a pas été entièrement dépensé, nous avons consommé 2 307 € grâce à un pilotage rigoureux.

Sujet 5 :

Projet rénovation des lavoirs par bénévoles :

Luc Pierra expose au Conseil municipal le projet de rénovation du lavoir de la Mesplère (chemin de Picheloup)

Le projet consistera à réparer les fuite d'eau sur l'alimentation des bassins, de capter les eaux de pluie vers le bassin, de fleurir et d'aménager un mobilier de repos à l'aide de pierre et de bois. Ce lavoir se trouve sur le chemin "via garona" des randonneurs pédestres.

Sujet 6 :

Site internet de la commune :

Le site Internet de la commune est actif depuis fin 2017, on y retrouve les renseignements concernant les coordonnées utiles, les comptes rendus de Conseils municipaux, les manifestations du Comité des fêtes, les journée citoyennes, les projets et travaux prévus et une place importante à la vie du village au présent et au passé. Une mise à jour est faite régulièrement.

Sujet 7 :

Bulletin municipal :

Le numéro 15 a été publié, distribué (par les Conseillers) ou envoyé par e-mail aux personnes qui nous ont communiqué leurs coordonnées.

Sujet 8 :

Journée citoyenne du 14 avril 2018 :

Travaux à l'église, nettoyage des jardinières de fleurs, travaux extérieurs divers.

Sujet 9 :

Questions diverses :

_Une association locale fait la demande d'implanter une boîte aux lettres à la Mairie pour réceptionner sa propre correspondance postale. Monsieur le Maire fait savoir que toutes les associations locales ont la possibilité (avec accord) de faire acheminer leur courrier à l'adresse de la Mairie. Il sera remis aux intéressés aux heures d'ouvertures du Secrétariat de Mairie.

Le conseil Municipal, à l'humanité, ne souhaite pas le rajout des boîtes aux lettres sur les bâtiments communaux. Réponse est faite.

_Suite à la demande d'un riverain concernant l'identification des hameaux, il sera étudié la pose de panneaux indicateurs. Un devis sera présenté prochainement en conseil municipal pour cette prestation.

Fin du conseil municipal à 12h45